

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 598**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt numéro 598 intitulé :

Règlement décrétant la sécurisation des systèmes de retenues du pont Le Gardeur et une dépense et un emprunt d'un montant de 520 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 février 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 12^e jour du mois de février 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat